



Soixante-dix neuvième Assemblée mondiale de la Santé

DECLARATION DU SENEGAL

Point : 15.5	— Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous
Document :	A79/5 et EB158/2025/REC/1, décision EB158(8)
Action attendue :	Prendre note du rapport et à examiner le projet de décision EB158(8) • Adopter le Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous ; • Prier le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie ainsi que des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution WHA77.13 (2024) à l'Assemblée mondiale de la Santé en 2028 et en 2030.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur le **«Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous»** faite par le Burundi au nom du Groupe africain

Dans un contexte de raréfaction de l'aide internationale et de défis sanitaires d'une complexité croissante, la question n'est plus de savoir si la santé doit être intégrée dans les politiques économiques, mais comment garantir que cette intégration soit durable, équitable et mesurable. C'est précisément l'ambition du projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous.

Le Sénégal félicite le Directeur général et le Secrétariat pour la rigueur et l'ambition du rapport présenté, ainsi que pour l'élaboration de la stratégie 2026-2030, qui offre une traduction concrète de la résolution WHA77.13 et une réponse adaptée aux réalités des pays à revenu faible et intermédiaire. Le Sénégal soutient pleinement son adoption.

Cette vision est pleinement cohérente avec la Vision Sénégal 2050, qui consacre le capital humain et l'équité sociale comme leviers centraux du développement, et avec la Lettre de politique sectorielle de la santé 2025-2029, axée sur la couverture sanitaire universelle par une approche préventive et intersectorielle. La santé y est traitée non comme une dépense, mais comme un investissement à rendement social et économique élevé.

Le Sénégal a traduit cette conviction en actes. La démarche Santé dans toutes les politiques est un projet prioritaire national, se matérialisant par une coordination intersectorielle intégrant les ministères de l'économie, des finances, de l'environnement, de l'éducation et les collectivités territoriales. Des réformes structurelles sont en cours : le budget-programme et le financement basé sur la performance réorientent progressivement les allocations vers les soins primaires et la protection contre le risque financier. La signature du Compact Santé harmonise la coordination des financements nationaux et extérieurs et renforce la redevabilité mutuelle.

Par ailleurs, le Sénégal dispose d'une Cellule d'économie de la santé opérationnelle, produisant les comptes nationaux de la santé, la cartographie des ressources et les études décisionnelles à caractère économique — une base solide pour déployer les priorités de la stratégie 2026-2030.

Fort de ces expériences, le Sénégal formule trois appels concrets :

- Renforcer l'appui technique de l'OMS aux pays à revenu faible et intermédiaire, notamment par le dialogue structuré entre ministères de la santé et des finances et la mise en réseau des cellules nationales d'expertise ;
- Développer un cadre commun de mesure et de redevabilité pour suivre les progrès et identifier les bonnes pratiques transférables ;
- Mobiliser des ressources additionnelles via des mécanismes innovants, en encourageant la coopération Sud-Sud en matière d'économie de la santé.

La santé est le fondement sur lequel se construisent la prospérité et la résilience de nos économies. Le Sénégal prend note du rapport et appelle les États membres à adopter la décision EB158(8).

Je vous remercie.